

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE934

présenté par
Mme Linkenheld, rapporteure

ARTICLE 52

A la fin de l'alinéa 16, substituer au mot: "le", les mots: "à compter du".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.